



Ecole Saint Joseph

Grille tarifaire année scolaire 2024-2025

Contributions annuelles - en fonction des revenus du foyer

Catégorie 1* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	410.00 €
Catégorie 2* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	605.00 €
Catégorie 3* : si revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	730.00 €
Catégorie 4* : si revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	860.00 €

* En fonction de votre revenu net fiscal de référence tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition

Remise fratries- Aîné : tarif plein / 2^{ème} enfant : -20 % / 3^{ème} enfant : -30 % / à partir du 4^{ème} enfant : - 40 %

+ Autres frais annuels facturés à chaque enfant

Budget cartable- fournitures scolaires	75.00 €
Budget Sport -Culture	70.00 €
Anglais - maternelle	165.00 €
Anglais - primaire	300.00 €

+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes **(Attention -Tarifs 2023-24)**

Cotisations diocésaines	obligatoire, facturée à chaque enfant	48.00 €
Cotisation UGSEL Maternelle	obligatoire, facturée à chaque enfant	4.50 €
Cotisation UGSEL Primaire	obligatoire, facturée à chaque enfant	5.50 €
Cotisation APEL	conseillée, facturée uniquement à l'aîné	22.00 €
Assurance scolaire	facultative, Mutuelle Saint Christophe	11.50 €

Services périscolaires environ 144 jours scolaires

Garderie du matin (de 7h30 à 8h30) - forfait annuel	200.00 €
Etude – garderie du soir (de 16h30-18h30) - forfait annuel	420.00 €
Etude ou garderie à l'unité - fréquentation occasionnelle – (factures mensuelles)	6€/séance

Restaurant scolaire environ 144 jours scolaires

Fréquentation régulière au moins une fois /semaine à jour fixe	6.30 €
Fréquentation occasionnelle avec réservation	6.70 €

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances – d'octobre à juillet inclus par prélèvement au 10 du mois.

Le budget de restaurant scolaire et garderies à l'unité est indépendant. Uniquement les repas commandés dans le mois et les séances d'études unitaires sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

ENSEMBLE SCOLAIRE LES TILLEULS/SAINT JOSEPH

OGEC Les Amis des Tilleuls, 11 Avenue de Thônes – 74000 Annecy